
ICANN74 | Forum de politiques – Rédaction du communiqué du GAC (5 sur 6)
Jeudi 16 juin 2022 – 10h30 à 12h00 AMS

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Gulten. Pouvons-nous présenter le communiqué sur l'écran et revenir à vos places ?

GULTEN TEPE : Nous demandons aux membres du GAC de revenir aux places s'il vous plaît.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup à vous tous.

Un commentaire rapide avant de commencer avec la rédaction du communiqué. Vous allez trouver dans votre boîte un nouveau lien pour le communiqué et c'est parce que le lien original a été partagé sur le chat de Zoom, ce qui fait qu'il a été ouvert et qu'on l'a mis à disposition pour être modifié. C'est quelque chose que nous ne faisons pas normalement. Je vous rappelle que nous ne devrions pas partager le lien du communiqué. À partir de maintenant, nous faisons ce suivi de manière ouverte pour que tout le monde puisse être au courant. Mais tout le monde ne peut pas participer à la rédaction. Je vous rappelle

Remarque : Le présent document est le résultat de la transcription d'un fichier audio à un fichier de texte. Dans son ensemble, la transcription est fidèle au fichier audio. Toutefois, dans certains cas il est possible qu'elle soit incomplète ou qu'il y ait des inexactitudes dues à la qualité du fichier audio, parfois inaudible ; il faut noter également que des corrections grammaticales y ont été incorporées pour améliorer la qualité du texte ainsi que pour faciliter sa compréhension. Cette transcription doit être considérée comme un supplément du fichier mais pas comme registre faisant autorité.

donc s'il vous plaît, faites attention à ne pas communiquer le lien du communiqué et rappelez-vous qu'il y a un nouveau lien qui a été partagé avec vous tous par la liste de diffusion et ce email a été envoyé par Benedetta.

Nous allons maintenant aborder le nouveau Google Doc avec le communiqué à l'écran et nous allons aborder la section de l'utilisation malveillante du DNS. Merci d'avoir agrandi la taille de la police.

Le texte dit ce qui suit : « Le GAC réitère l'importance de travailler sur la base du travail de la communauté sur l'utilisation malveillante du système des noms de domaine DNS. Le GAC surligne l'importance fondamentale de répondre de manière efficace face à des utilisations malveillantes du DNS et apprécie le travail continu de l'organisation ICANN et de la communauté de l'ICANN sur ces questions.

Les solutions peuvent inclure : 1) des rapports améliorés sur l'utilisation malveillante du DNS ; 2) des conditions contractuelles améliorées et des programmes de conformité, y compris des incitations et des encouragements contre l'abus ; et 3) des processus d'élaboration des politiques focalisés. » Nous pouvons peut être éliminé le « et » devant. « Les rapports améliorés sur l'utilisation malveillante permettent d'avoir un dialogue plus focalisé dans la communauté de l'ICANN et

donnent une base pour améliorer l’aspect de la conformité de manière contractuelle, les rapports sur l’utilisation malveillante au niveau des bureaux d’enregistrement et des opérateurs de registre, les mesures sur les types d’abus du DNS et la disponibilité de données agrégées. Le GAC salue le lancement d’un outil centralisé sur l’utilisation malveillante par la communauté pour répondre aux recommandations du SAC115 et du rapport final de révision du SSR2.

Les dispositions contractuelles améliorées pourraient être centrées sur le rapport et sur la gestion de l’utilisation malveillante du DNS ainsi que sur le respect des conditions contractuelles y afférentes. Dans son rôle en tant que société à but non lucratif d’intérêt public pour garantir la stabilité et la sécurité du système des identificateurs uniques, l’ICANN se trouve particulièrement bien placée pour recevoir des commentaires sur les politiques publiques de la communauté de l’ICANN et pour négocier des mises à jour des accords et des contrats standards des bureaux d’enregistrement et des opérateurs de registre. Cela inclut des obligations claires exigibles pour détecter et répondre à des utilisations malveillantes du DNS. Les processus d’élaboration des politiques focalisées pourraient donner lieu à des améliorations contractuelles. Tout PDP sur l’utilisation malveillante du DNS devrait viser de manière stricte... » L’interprète s’excuse.

Est-ce qu'il y a des commentaires sur cette partie avant d'aborder le paragraphe sur la présentation de notre collègue du Japon ? Je vois Chris qui demande la parole.

CHRIS LEWIS-EVANS : Merci Manal.

J'ai toujours des réserves par rapport au document. Pour ce qui est de la section des rapports améliorés sur l'utilisation malveillante, il y a une liste d'éléments qui aideraient dans l'élaboration de dispositions contractuelles. C'est difficile de voir où commence cette liste. Moi, je mettrais dans cette partie ce qui serait utile à l'élaboration de dispositions contractuelles dans la partie supérieure. On n'a pas besoin de mettre de telles dispositions. Je pense que c'est un peu mieux comme cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci Chris de votre proposition d'amélioration.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Laureen, oui allez-y.

LAUREEN KAPIN : Par rapport à de telles dispositions, cela se rapporte à ce qui a été mentionné auparavant, l'antécédent des améliorations contractuelles focalisées. C'est ce à quoi fait référence de telles dispositions contractuelles.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Laureen. Je vois que Chris acquiesce, donc nous allons conserver de telles dispositions.

Et je cède la parole à Nigel.

ROYAUME-UNI : Merci Manal. Merci à vous tous pour ce nouveau texte qui est vraiment lisible. J'ai une question à poser.

Dans le paragraphe commençant par « des rapports améliorés sur l'utilisation malveillante », pourriez-vous permettre un dialogue plus focalisé? Pourrait-on? Oui, au point de vue humain, bien sûr, mais ne devrait-on pas dire « permettrait » parce que « pourrait » a une sonorité plutôt subjective pour le signalement de cas d'abus? Mais je pense que ce serait plus efficace.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci le Royaume-Uni. Je vois que Chris et Laureen acquiescent. Il n'y a pas d'objection ni de demande de parole, alors je crois que c'est bien. C'est bien de remplacer cela par « would » en anglais.

Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre avant d'aborder le texte concernant notre collègue du Japon ? Bien, nous faisons donc défiler le texte.

FABIEN BETREMIEUX : Si vous permettez Manal, ma compréhension des deux paragraphes que nous voyons surlignés en jaunes. Il y a celui d'hier, la proposition du Canada après la proposition initiale du Japon, et le paragraphe qui est en bas est une nouvelle proposition du Japon. Nous travaillerions sur le second paragraphe car nous estimons que cela remplace le paragraphe surligné en jaune.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Fabien de cette précision, donc nous abordons ce deuxième paragraphe.

« Sur la base des discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur la question du *registrar hopping*, un membre du GAC a fait une présentation pour souligner que l'utilisation malveillante des noms de domaine de ce type se poursuit et qu'il faut assurer la conformité contractuelle de la part des bureaux d'enregistrements, l'exactitude des données d'enregistrements ainsi qu'un audit efficace et continu des bureaux d'enregistrements de la part du département de la conformité

de l'ICANN, qui pourrait aider dans l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. »

Des commentaires ? Je vois la main d'Alisa, donc les Pays-Bas, allez-y.

PAYS-BAS :

Merci Manal et je remercie aussi notre collègue japonais d'avoir rédigé un nouveau texte. Ce serait peut-être intéressant de faire une mention en ce sens que nous saluerions davantage d'investigations, parce que comme nous l'avons dit tout à l'heure, il s'agit d'une étude nationale. Ce serait peut-être intéressant de conseiller que l'on fasse des recherches et des investigations dans le groupe de travail contre le hameçonnage ou conseiller peut-être les autres pays, les encourager à faire des investigations de la sorte. Excusez-moi, mais je n'ai pas de texte à vous proposer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci les Pays-Bas. Je crois que c'est intéressant. Je crois que nous pourrions ajouter cela. Je n'ai pas de texte moi non plus, mais nous pourrions peut-être dire « sur la base des discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73... » Enfin, de toute manière, il faut que j'y réfléchisse.

Mais je vois qu'il y a une liste d'orateurs. Je ne veux pas vous faire prendre de retard. Le Brésil, le Royaume-Uni et puis les États-Unis.

BRÉSIL : Un petit détail vraiment mineur, en ce sens que le fait de souligner ce genre d'utilisation malveillante des noms de domaine se poursuit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de cette amélioration que vous avez proposée.

Susan, maintenant la représentante des États-Unis.

ÉTATS-UNIS : Merci madame la présidente.

Il est important de s'assurer qu'il y a une conformité avec les bureaux d'enregistrement. Cette partie, il faut se rappeler que c'est quelque chose qu'il y a déjà dans les contrats, cela fait partie des efforts en matière de conformité. Je me demande s'il y a des suggestions pour essayer de peaufiner cela. Peut-être « reconnaissant l'importance de travailler dans ce domaine », mais ne pas donner l'impression que c'est quelque chose qui constitue déjà une exigence pour la conformité. Il faudrait éviter des interprétations erronées de ce que l'on dit.

Merci.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup les États-Unis, c'est bien noté.

Chris et ensuite, le Royaume-Uni.

CHRIS LEWIS-EVANS : Je pense qu'il serait utile de considérer les commentaires qui ont été faits, notamment celui des Pays-Bas. Dans ce type d'abus, les bureaux d'enregistrement et les opérateurs de registre soutiennent l'IWF. L'exemple japonais, c'est celui auquel on fait référence ici. Et comme notre collègue américaine nous l'a dit, il y a déjà un travail contractuel qui a été fait. Je ne sais pas s'il y a quelque chose de nouveau que l'on doit ajouter.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Est-ce que le personnel de soutien a réussi à capturer ces commentaires ?

FABIEN BETREMIEUX : Cela ne ferait pas de mal de recevoir un peu d'aide.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Chris, est-ce que vous pouvez répéter ?

CHRIS LEWIS-EVANS : Oui, j'essaye de voir où l'on peut placer tout cela, mais je n'ai pas de proposition en tant que telle. Je vois le communiqué, je vais ajouter un commentaire alors.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci. Nous prenons note des commentaires. Et on aura besoin de quelques minutes pour voir les suggestions reflétées dans le texte.

Luciano, le Brésil, vous avez la parole. Non ? Très bien.

Excusez-moi, Susan, c'est une nouvelle main ?

ÉTATS-UNIS : Non, excusez-moi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci.

Désolée, je continue à taper sur le micro. Je dois mieux calculer l'espace entre moi et le micro.

FABIEN BETREMIEUX : Il y a deux suggestions dans chat. Il y a une suggestion de Susan des États-Unis qui suggère une modification, donc il est

important de promouvoir le travail dans ce domaine et la partie suivante, je l'ai mise entre crochets. Et je pense aussi qu'il y a une suggestion pour la phrase suivante pour qu'elle soit encore plus percutante, plus forte selon la suggestion qui est faite.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Fabien d'avoir attiré notre attention sur cela.

Je vois que Lauren a levé la main. Allez-y Lauren.

LAUREEN KAPIN :

En tant qu'amendement amical, je tiens à dire que dans le communiqué de l'ICANN73, il y a une référence à une définition de ce qu'est le hopping de bureaux d'enregistrement. C'était un cadre assez facile à comprendre et c'était dans le texte du PSWG. Je peux le lire à voix haute si cela peut aider à mieux comprendre. Je le dis, mais il faut que je trouve le document. La définition est la suivante et c'est tiré du communiqué de l'ICANN73, je répète, pour décrire la présentation sur des noms de domaine enregistrés à des fins malveillantes et les stratégies utilisées pour éviter l'identification et le signalement. Voilà le concept à quoi fait référence l'idée de hopping de bureaux d'enregistrement. C'est un amendement que je propose.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Laureen, c'est bien noté. Est-ce que notre collègue du Japon est en ligne? Ce serait utile qu'il confirme que ces modifications proposées sont acceptées et sont raisonnables. Ce serait bien d'utiliser la même définition que nous avons utilisée avant.

Fabien, s'il vous plaît, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : J'aimerais souligner le commentaire que nous avons inséré dans cette note en bas de page qui est suggéré par le Japon et nous avons fait référence à la description de hopping de bureaux d'enregistrement à laquelle on a fait référence à l'ICANN73. Et cela existe dans une autre section du communiqué. Donc nous nous sommes rendus compte qu'à l'ICANN73, on a eu une discussion par rapport à cette question de deux manières différentes, en utilisant des termes légèrement différents. Je pense que nous pourrions choisir un des deux termes.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Fabien de nous avoir alertés par rapport à cela. Effectivement, nous ne voulons pas introduire un troisième terme. Je vois Laureen qui est d'accord avec les références au communiqué de l'ICANN73 et le Japon confirme également qu'il est d'accord pour que l'on s'en tienne à la définition donnée

dans le communiqué de l'ICANN73, parce que c'est un terme par rapport auquel on avait débattu et on était tombé d'accord.

Allez-y Fabien.

FABIEN BETREMIEUX : Donc nous pouvons faire cette modification et ajouter cette description du hopping des bureaux d'enregistrement. Dans le chat, il y a une suggestion de modification de la dernière phrase de ce paragraphe. Je ne peux pas identifier à qui correspond cette suggestion.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est le Paraguay.

FABIEN BETREMIEUX : Très bien. Alors je vais ajouter cela dans le texte.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Entre temps, je vois le Japon qui souhaite prendre la parole.
Allez-y le Japon.

JAPON : Est-ce que je peux parler ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Allez-y.

JAPON : Il s'agit du hopping des bureaux d'enregistrement. Cela a été expliqué également dans la présentation faite par le Japon pendant l'ICANN73. Cette question du hopping des bureaux d'enregistrement fait référence à un type d'abus qui se concentre sur certains bureaux d'enregistrement. Pendant l'ICANN73, nous avons parlé du hopping des bureaux d'enregistrement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Permettez-moi de vous aider un peu, parce que je pense que dans la définition que nous avons dans le communiqué actuel, vous parlez des mêmes bureaux d'enregistrement et si j'ai bien compris, le hopping vient d'un bureau d'enregistrement vers l'autre. Donc j'ai l'impression que la définition précédente décrit mieux ce dont vous parlez. Est-ce que vous pouvez confirmer ?

JAPON : Nous avons partagé deux cas de hopping de bureaux d'enregistrement pendant l'ICANN72 et l'ICANN73. Et maintenant, dans cette présentation que nous avons faite pendant cette réunion, le hopping fait référence au hopping des bureaux d'enregistrement et des noms de domaine. Donc

certaines titulaires de nom continuent à mettre en place ce type de démarche de hopping, de passer d'un bureau d'enregistrement à l'autre et nous considérons que ce type de pratique continue toujours à se produire.

Désolé si je n'ai pas pu m'exprimer correctement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous avons deux choses : on a le hopping des bureaux d'enregistrement et le hopping de noms de domaine.

Je vois que l'Inde souhaite prendre la parole.

INDE :

Si vous regardez la première version de la phrase, on dit que pendant l'ICANN72, on a parlé de la question de hopping de bureaux d'enregistrement et à l'ICANN73, on a parlé de hopping de noms de domaine. Donc ce qu'il veut dire, c'est que les deux problèmes sont importants. Au lieu de dire ce que l'on dit dans notre phrase, il faudrait inclure le hopping de bureaux d'enregistrement et le hopping de noms de domaine. Il faudrait ajouter le hopping de noms de domaine.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous essayons de refléter cela sur l'écran. Si vous pouvez confirmer le Japon que c'est bien le cas ? Est-ce que cela est

correct maintenant « En se basant sur les discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur la question du hopping de bureaux d'enregistrement et de noms de domaine... » ?

JAPON : Est-ce qu'il serait possible de séparer et dire « hopping de bureaux d'enregistrement et hopping de noms de domaine » ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui. Est-ce qu'on peut séparer les termes ? Donc c'est « hopping de bureaux d'enregistrement et hopping de noms de domaine ». Et on me dit également de mettre le « D » de domaine en majuscules. Donc : « En se basant sur les discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur la question de hopping de bureaux d'enregistrement et de hopping de noms de domaine, une présentation a été faite par un membre du GAC... » Peut-être qu'on pourrait ajouter « pour partager une expérience au niveau national » pour souligner que ce type de d'utilisation malveillante de noms de domaine se poursuit et qu'il faut promouvoir le travail dans ce domaine.

Et je vois « assurer la conformité des bureaux d'enregistrement ». Comme je l'ai entendu auparavant dans les commentaires, cela implique qu'il y a déjà quelque chose dans les contrats des bureaux d'enregistrements qu'il faudrait

respecter et ce n'est pas le cas. J'espère bien que le Japon sera d'accord sur notre position de suppression de ce qui se trouve entre crochets.

JAPON : Oui, mais je veux préciser que la promotion du travail... Enfin, je voudrais savoir ce que cela signifie.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Excusez-moi, je regarde le texte. « Un membre du GAC a fait une présentation pour partager une expérience nationale où il soulignait que ce type d'utilisation malveillante du système de noms de domaine se poursuit et qu'il faut promouvoir le travail dans ce domaine. » Je crois que l'intention exprimée ici concerne l'encouragement par rapport à l'investigation et aux recherches sur ce thème. Est-ce correct pour vous, Teruyuki ? Vous êtes d'accord ?

JAPON : Oui, c'est bien. Encourager. Oui, enfin oui, c'est bon.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Vous voudriez remplacer « promouvoir » et utiliser « encourager » ?

JAPON : Promouvoir ou encourager.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois qu'il vaut mieux utiliser « encourager ». Je remplacerais donc « promouvoir » par « encourager ». Vous pouvez le lire à l'écran : « Il faut donc encourager le travail dans ce domaine. »

Et ensuite : « Le GAC recommande à l'organisation ICANN d'assurer l'exactitude des données d'enregistrement ainsi qu'un audit efficace et continu des bureaux d'enregistrement de la part du département de la conformité contractuelle de l'ICANN, ce qui pourrait atténuer l'utilisation malveillante du DNS. » J'ai du mal à bien comprendre cette phrase, cela ne me dit pas grand-chose. Y a-t-il des propositions ?

Je vais relire cela : « Le GAC recommande à l'organisation ICANN d'assurer l'exactitude des données d'enregistrements ainsi que l'audit efficace et continu des bureaux d'enregistrement de la part du département de la conformité contractuelle qui pourrait aider à atténuer l'utilisation malveillante du DNS. »

Est-ce l'intention de cette phrase ?

INDE : Je crois que cela devrait se terminer après le mot « conformité » me semble-t-il.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci de votre aide. La proposition de mettre un point final après « conformité » et supprimer la dernière partie de la phrase ; vous êtes d'accord, Teruyuki ?

JAPON : Oui, c'est bien.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Je vais encore lire ce paragraphe pour que tout le monde puisse l'évaluer :« Sur la base des discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur le hopping de bureaux d'enregistrement et le hopping de noms de domaine, un membre du GAC a fait une présentation pour partager une expérience nationale où il soulignait que ce type d'utilisation malveillante de noms de domaine se poursuit et qu'il faut encourager le travail dans ce domaine. Le GAC recommande à l'organisation de l'ICANN d'assurer l'exactitude des données d'enregistrement ainsi qu'un audit continu et efficace des bureaux d'enregistrement de la part du département de conformité contractuelle de l'ICANN. »

Le Paraguay s'il vous plaît.

PARAGUAY : L'idée était la suivante. « Le GAC recommande à l'organisation de l'ICANN d'assurer l'exactitude des données d'enregistrement ainsi qu'un audit continu et efficace des bureaux d'enregistrement de la part du département de conformité contractuelle de l'ICANN pour aider à atténuer l'utilisation malveillante du DNS » ou quelque chose de semblable.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Donc vous suggérez de garder ce texte mais d'ajouter « afin d'aider dans l'atténuation » ?

PARAGUAY : Oui, bien sûr, si le Japon est d'accord et le reste des collègues aussi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, j'aimerais bien que le Japon confirme cela.

Laureen demande la parole.

JAPON : Oui, je suis d'accord.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Bien, merci de votre confirmation. Le texte est correct tel qu'il apparaît. Et maintenant, cela dit : « ... afin d'aider dans l'atténuation de l'utilisation malveillante du DNS. »

Laureen, excusez-moi de vous avoir fait attendre.

LAUREEN KAPIN :

Premièrement, je veux remercier mon collègue du Japon de cette précision, parce que nous parlons donc de deux types de tactiques des titulaires de noms de domaines, à savoir le hopping de bureaux d'enregistrement et le hopping des noms de domaine.

Pour ce qui est de la définition, je crois que la note en bas de page ne fait référence qu'à l'une de ces conduites. Et je veux revenir à la définition de l'ICANN73 qui peut être plus précise me semble-t-il parce que cette définition se réfère à des titulaires de nom de domaine malveillants et de la stratégie dont ils se servent pour éviter leur responsabilité. Je crois que nous faisons allusion là à ces deux types de comportements malveillants. Bien sûr, je suis disponible pour considérer ce que notre collègue du Japon et le reste pourraient considérer.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pourriez-vous confirmer, le Japon, que la note en bas de page actuelle fait référence à un seul type de hopping et que

maintenant il y a deux types de hopping? Les États-Unis proposent une définition plus large de ce qui a été dit auparavant pour couvrir les deux cas. Est-ce que vous êtes d'accord? Elle se trouve à l'écran. Elle dit « l'enregistrement de noms de domaine malveillants et les stratégies utilisées pour éviter la détection et la responsabilité. »

LAUREEN KAPIN : Je crois que c'est « titulaires de nom de domaine » et non pas « enregistrements ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, mes excuses.

JAPON : Enregistrements de nom de domaine.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Entre temps, je vais céder la parole à Chris pendant que vous lisez le texte, Teruyuki.

JAPON : Je crois que des titulaires de nom de domaine et l'enregistrement, mais les stratégies dont se servent les titulaires de nom de domaine...

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Teruyuki, pourriez-vous nous accorder une seconde pour permettre à Chris d'intervenir et nous revenons sur ce thème après si vous êtes d'accord ? Merci. Chris, s'il vous plaît, et nous revenons au texte.

CHRIS LEWIS-EVANS : Sur cette révision pour atténuer l'utilisation malveillante du DNS, je pense que l'utilisation malveillante du DNS se rapporte à l'utilisation malveillante du processus d'enregistrement. Alors moi, je remplacerais cela.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Chris. Est-ce qu'il y a des objections par rapport au DNS sur ce point pour être plus exact ? Je ne vois pas d'objection jusqu'ici.

Il y a Fabien et ensuite, le Japon. Donc Fabien, allez-y.

FABIEN BETREMIEUX : Merci Manal.

Je voulais dire qu'il y a une suggestion du Portugal sur le chat. Dans la première phrase, un membre du GAC recommande une modification et l'on recommande de demander de supprimer « hopping de bureaux d'enregistrement » pour déterminer s'il

s'agit d'une utilisation malveillante de nom ou d'une autre question.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup Fabien d'avoir signalé cela. Merci le Portugal. Je crois que cela a du sens ici aussi, qu'il faut être prévoyant et essayer d'éviter ces deux types d'utilisation malveillante, dire quelque chose de plus général pour couvrir l'ensemble. Il y a donc deux types d'utilisation malveillante.

Je lis le Japon sur le chat qui : « Le hopping de bureaux d'enregistrement, cela signifie que les titulaires de nom de domaine passent d'un bureau à l'autre. »

JAPON : Le hopping de bureaux d'enregistrement signifie que le titulaire de nom de domaine transfère les mêmes noms de domaine. Et hopping de noms de domaine signifie se servir de différents noms de domaine de la part du même titulaire d'un domaine chez le même bureau d'enregistrement pour éviter la détection. Hopping de bureaux d'enregistrement et hopping de noms de domaine.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci, nous prenons note, merci le Japon. Nous prenons donc note de cela. Nous avons deux types d'utilisation malveillante. Pourriez-vous confirmer, s'il vous plaît, que le texte à l'écran est exact et que le Japon l'accepte ? Je vais le relire encore une fois : « Sur la base des discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur le thème de hopping de bureaux d'enregistrement et de hopping de noms de domaine, il y a une note en bas de page qui dit les titulaires d'un nom de domaine malveillants et les stratégies qu'ils utilisent pour éviter d'être détectés et pour éviter la responsabilité. Un membre du GAC a effectué une présentation pour partager une expérience nationale en soulignant que ce type d'utilisation malveillante se poursuit et qu'il faut encourager le travail dans ce domaine. Le GAC recommande à l'organisation de l'ICANN d'assurer l'exactitude des données d'enregistrement ainsi qu'un audit effectif et continu des bureaux d'enregistrements de la part du département de la conformité contractuelle de l'ICANN afin de contribuer à l'atténuation de cette utilisation malveillante. »

Des commentaires ? L'Inde, allez-y.

INDE :

Deux remarques.

Je me demande si au lieu de dire « un membre du GAC », parce que nous avons déjà indiqué que c'était une présentation du

Japon, ce serait plus correct de dire que cette présentation a été faite par le membre du GAC qui est le Japon au lieu de dire « un membre du GAC ».

Et deuxièmement, dans la dernière phrase, « le GAC recommande... », je ne sais pas si c'est la section parce que nous avons une section d'avis, je ne sais pas si j'utiliserais ici ce mot qui est tellement fort. Je ne sais pas si cela va apparaître aussi dans la section de l'avis consensuel et que nous allons répéter cette idée.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Par rapport à votre première remarque, je ne pense pas que nous ayons une mention explicite du Japon.

INDE : Dans le groupe du PSWG, il y a une mention concernant le Japon ainsi que celle du hopping de bureaux d'enregistrement.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Nous essayons d'être cohérents par rapport à ce que nous avons fait dans les communiqués précédents. Le communiqué de l'ICANN72 et celui de l'ICANN73 n'avaient pas exprimé cela de manière explicite.

INDE : Je me rappelle que l'on avait fait référence au travail du groupe du PSWG.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Alors il s'agit d'une mention par rapport à ce qu'a fait le groupe de travail.

INDE : Oui, il y a une mention.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci de l'avoir signalé. Je demande au personnel de soutien de bien vouloir confirmer si c'était le cas pour les communiqués précédents. Est-ce que l'on peut faire une référence à un membre du GAC ?

FABIEN BETREMIEUX : Je vais vérifier mais je pense qu'habituellement, nous ne mettons pas le nom du pays. On parle d'un membre du GAC, de certains membres du GAC, mais on n'identifie pas de quel membre du GAC il s'agit.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Oui, je croyais que c'était ainsi exactement. On va vérifier cela pour garder une certaine cohérence. Et merci d'avoir signalé cela, l'Inde.

Par rapport au deuxième point, ceci n'a pas été vraiment une discussion du GAC qui s'est traduite par un avis consensuel que l'on puisse partager avec le Conseil d'Administration. Je prends bien note de ce que vous avez dit en ceci que si nous avons une recommandation pour le Conseil d'Administration, elle doit faire partie de la section Avis du GAC. Ici, nous essayons de refléter nos discussions, mais ce n'est pas suffisamment prêt pour constituer un avis du GAC. Merci beaucoup de votre remarque.

Pendant que nous vérifions comment nous avons transmis ou comment nous avons fait pour parler de ce type de discussion dans des communiqués précédents, est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? Je ne vois pas d'autres mains levées. Le Japon, s'il vous plaît, pouvez-vous confirmer que le texte est bien tel qu'on le voit sur l'écran ?

JAPON : Permettez-moi de lire le texte. Je vérifie le texte. Oui, c'est bien.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais il est difficile de suivre l'orateur ou l'intervenant.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup le Japon.

Je regarde le chat. Merci beaucoup, j'apprécie votre participation à distance, le Japon.

Laureen dans le chat confirme que nous devons éliminer la référence à un pays spécifique pour être cohérent avec nos pratiques actuelles. Ensuite, pour ce qui est des abus, au départ, c'était au singulier et maintenant c'est au pluriel. Ici, on dit « ces types d'abus. » Merci beaucoup Fabien et Benedetta. Est-ce que cela reflète les suggestions qui ont été faites ?

FABIEN BETREMIEUX : Le texte de départ dans cette phrase disait « ce type d'abus » au singulier. Et à la fin de la deuxième phrase, on veut parler de « ces abus » au pluriel.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Fabien,

FABIEN BETREMIEUX : Nous pouvons vérifier après.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Bien sûr.

Je vois quelqu'un qui lève la main. Pouvez-vous vous présenter et ensuite, le Brésil, Luciano.

ÉTATS-UNIS :

Kenneth Merrill, je suis représentant des États-Unis.

Nous voulions revenir à la dernière phrase de ce paragraphe. Ce qui nous inquiète, c'est qu'on pourrait avoir l'impression que le service conformité contractuelle de l'ICANN ne fait pas d'audit concernant l'exactitude et je voulais proposer une petite modification pour que ce soit plus clair pour le lecteur.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci les États-Unis. Désolée, je ne vous avais pas reconnu sur Zoom. Vous recommandez d'ajouter quelque chose pour éviter que l'on croit que l'ICANN ne met pas encore en place ce type d'audit. Peut-être qu'on pourrait dire : « recommande que l'organisation ICANN continue de mettre en place des audits » ? Je vois que vous acquiescez.

ÉTATS-UNIS :

Par exemple : « Le GAC note l'importance de continuer à mettre en place des audits. »

Et je tiens à noter également que le groupe de travail sur l'exactitude n'a pas encore fini sa définition d'exactitude; je voulais signaler cela également.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Très bien les États-Unis, c'est tout à fait pertinent ce que vous dites. Donc : « Le GAC recommande à l'organisation ICANN de garantir l'exactitude des données d'enregistrement. »

Pendant que l'on reformule le paragraphe, le Brésil, vous avez la parole.

BRÉSIL :

La discussion par rapport au singulier et au pluriel, je pense que ce n'est pas très important. Ce que l'on veut dire, c'est qu'il s'agit de deux types d'abus différents, le hopping de bureaux d'enregistrement et le hopping de noms de domaine. Mais si on est d'accord sur le fait qu'on parle de deux types différents d'abus, on peut ne pas changer le singulier et le pluriel. Si c'est au pluriel, on devrait dire « ces types d'abus ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup le Brésil et effectivement, nous allons revoir ce texte pour nous assurer qu'il faut mettre le singulier ou le pluriel en fonction du contexte.

Je vois le Paraguay qui souhaite prendre la parole.

PARAGUAY : La même logique s'applique à la dernière partie de la phrase où l'on dit « continuer à mettre en place des audits pour contribuer à l'atténuation de ces types d'abus » ou « ce type d'abus » ou directement, au lieu de parler de singulier et de pluriel, « pour atténuer l'abus du DNS » parce qu'il s'agit en général de type d'abus du DNS.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, c'était la suggestion de départ parce que le hopping des bureaux d'enregistrement n'est pas tout à fait un abus de noms de domaine mais plutôt un abus au niveau des processus. Ce n'est pas le même type d'abus ou d'utilisation malveillante du DNS. Je vois que les gens acquiescent.

Portugal : Est-ce que je peux parler ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est le Portugal qui souhaite prendre la parole.

Portugal : Je suis d'accord avec ce qui vient d'être dit. Toutes ces utilisations malveillantes, ce sont des abus du DNS. Mais le hopping de bureaux d'enregistrement n'est pas un abus de noms de domaine.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup, c'est bien noté.

ÉTATS-UNIS : Je voulais peaufiner la dernière la dernière phrase : « Le GAC encourage l'organisation ICANN à mettre en place des audits.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Excusez-moi, est-ce que vous pouvez répéter la phrase mais un peu plus lentement ?

ÉTATS-UNIS : Désolé. « Le GAC encourage l'organisation ICANN à mettre en place des audits continus et efficaces des bureaux d'enregistrement afin d'éviter l'abus du DNS. »

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup les États-Unis. On attend que le texte soit reflété sur l'écran.

Je vais lire la version finale, j'espère, pour voir si nous sommes tous d'accord : « Sur la base des discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur le thème du hopping de bureaux d'enregistrement et le hopping de noms de domaine, un membre du GAC a fait une présentation pour partager une expérience nationale qui soulignait que ce type d'utilisation malveillante se poursuit et qu'il faut encourager le travail dans ce domaine. Le GAC encourage l'organisation ICANN à effectuer des audits continus et efficaces des bureaux d'enregistrements pour aider à atténuer... » Je crois que nous avons changé « utilisation malveillante du DNS ». Je suis un peu confuse. « ... pour aider à atténuer cette utilisation malveillante. » Et nous pouvons supprimer « DNS » et conserver ce qui a été dit auparavant, sur quoi nous étions d'accord « pour aider à atténuer cet abus ». Mes excuses. Nous allons séparer le texte entre crochets et relisons-le pour une dernière fois. La dernière phrase dit : « Le GAC recommande à l'organisation ICANN d'assurer l'exactitude des données d'enregistrement pour aider à mitiger et atténuer cette utilisation malveillante. »

Je vois que vous acquiescez, l'Australie, le Paraguay. Merci à vous tous, le Japon. J'espère que nous sommes en condition de poursuivre le travail. Je vous remercie de votre participation.

Excusez-moi, le Japon, vous répondez s'il vous plaît ?

JAPON : Merci. « Le GAC encourage l’organisation de l’ICANN à faire des audits efficaces et continus ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Teruyuki, nous ne pouvons pas vous entendre. Pourriez-vous parler plus près du micro s’il vous plaît ?

JAPON : Oui, pardon, excusez-moi.

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, il n’y a pas de son.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Si je vous ai bien compris, vous confirmez le paragraphe tel qu’il est ?

JAPON : Oui.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Merci beaucoup le Japon.

L’Inde maintenant.

INDE : Pour ce qui est de la dernière phrase, parce que moi, ce que j'ai essayé de dire, c'était qu'au lieu de dire « de recommander », que l'on mette « encourager » ; je suis d'accord là-dessus.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Je crois que nous pouvons considérer ce texte comme un texte final.

Je vérifie l'heure, je crois que nous devrions terminer dans 10 minutes.

JULIA CHARVOLEN : Nous allons poursuivre notre travail jusqu'à midi.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Mes excuses, merci de m'avoir prévenue.

Est-ce qu'il y a quelque chose d'autre que nous devrions finaliser avant de faire une lecture finale du communiqué dans son ensemble ?

FABIEN BETREMIEUX : Je regardais le texte et je crois qu'il n'y a plus de modifications. Je vais regarder très rapidement. Il se peut qu'il y ait quelques commentaires dans la section concernant l'exactitude des

données d'enregistrement. Il y a un commentaire de Jorge, mais je ne sais pas quelle est la situation actuelle par rapport à ce commentaire. Nous pourrions peut-être nous arrêter là-dessus pour lire ensuite le texte final.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Voyons quel est le commentaire pour pouvoir vérifier si Jorge est toujours en ligne, confirmer le commentaire et commencer la lecture finale.

Je lis le commentaire : « Je crois qu'il faudrait être explicite que la proposition vient du rapport préliminaire et dire si c'est un rapport préliminaire final. » Nous en avons parlé et le rapport préliminaire n'est pas un rapport final, c'est pourquoi il vaut mieux ne pas inclure dans la phrase quelque chose qui est temporaire et qui pourrait disparaître avec le temps. Je crois que nous avons déjà soulevé cette question.

Le Royaume-Uni demande la parole.

ROYAUME-UNI :

Je crois que c'est la section de l'exactitude et on dit que le thème est toujours en attente de résolution. Je crois qu'il faut dire qu'il continue à faire l'objet de discussions et suivant ce que nous avons vu hier avec l'équipe de cadrage, nous pourrions

ensuite continuer à avancer sur la base des résultats de cette discussion. Alors la proposition qu'on fait est la suivante.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Ceci reflète ce que vous avez soulevé comme question, Ros, que ce thème devrait aller vers une résolution ?

ROYAUME-UNI : Oui madame la présidente.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Des commentaires ? Je n'en vois pas. Nous allons donc essayer de faire la lecture finale du communiqué pendant le temps qu'il nous reste.

Comme je l'ai dit tout à l'heure, le texte qui est surligné en jaune sera mis à jour opportunément quand nous aurons fini et que nous aurons diffusé cela. Nous aurons là finalement la date définitive. Et si nous n'avons pas d'objection, nous allons supprimer tout l'aspect surligné du texte. Lorsque nous aurons fini aussi le décompte des assistants, nous allons éliminer aussi cette partie surlignée.

Le communiqué de La Haye a été élaboré et a fait l'objet d'un accord en format hybride pendant le forum de politique de l'ICANN74 avec quelques participants du GAC qui se trouvaient à

La Haye et aux Pays-Bas et d'autres participants à distance. Le communiqué a été diffusé au GAC immédiatement après la réunion pour que tous les membres et observateurs du GAC aient l'occasion de le considérer avant sa publication. Étant donné les circonstances spéciales d'une réunion hybride, il n'y a pas eu d'objection pendant le temps accordé avant sa publication.

J'ai une question rapide pour les Pays-Bas. Est-ce que nous avons écrit ici « comme les Pays-Bas » en anglais, nous l'écrivons comme cela ? Cet article est en majuscules ou en minuscules ?

PAYS-BAS :

Depuis que je l'ai inséré en anglais, je ne sais pas s'il faudrait mettre l'article en anglais en majuscules ou en minuscules.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : C'est un détail mineur. Quand nous aurons l'information pertinente, nous allons nous en occuper.

IRAN :

C'est la première fois que je prends la parole et je veux vous remercier pour les efforts.

À la ligne trois, lorsque l'on dit « Le communiqué a été diffusé au GAC dans l'immédiat », que signifie le GAC ? C'est les membres

du GAC ou c'était les membres qui étaient dans cette réunion ?
Qu'est-ce que cela signifie exactement ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Oui, les membres du groupe qui sont des membres et des observateurs.

IDAN : Parce qu'avant, on parlait de quelques participants du GAC, donc je ne sais pas ce que cela signifie.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Les participants, c'est ceux qui ont participé à la réunion. Mais lorsque nous diffusons le communiqué, nous l'envoyons à tous, même à ceux qui n'étaient pas présents pendant la réunion. C'est pourquoi nous ne parlons pas de participants dans ce cas particulier. Merci l'Iran.

Dans la partie de l'instruction, on dit : « Le Comité consultatif gouvernemental GAC de la société pour l'attribution des noms de domaine sur l'internet, l'ICANN, s'est réuni à La Haye aux Pays-Bas en cadre hybride qui incluait la participation à distance entre le 13 et le 16 juin 2022. Quarante-vingts membres du GAC et huit observateurs ont assisté à la réunion du GAC. La réunion du GAC faisait partie du forum de politique de

l'ICANN74. Toutes les séances du groupe de travail du GAC ont été faites dans des séances ouvertes. »

Dans la section des activités des unités constitutives et la participation de la communauté, il y a la réunion avec le Conseil d'Administration de l'ICANN : « Le GAC s'est réuni avec le Conseil d'Administration et ils ont discuté du SSAD léger, de l'exactitude des données d'enregistrement, du cadre de l'intérêt public mondial et des opportunités d'information future du GAC. Et en général, la transcription de ces séances spécifiques est jointe au communiqué. »

Réunion avec le comité consultatif At-Large-ALAC : « Le GAC s'est réuni avec les membres de l'ALAC. Ils ont discuté des thèmes suivants : l'acceptation universelle et noms de domaine internationalisés, la coopération entre le GAC et l'ALAC-At-Large au domaine au niveau national, les questions géopolitiques et les progrès du modèle multipartite. »

Il y a ensuite la réunion avec l'organisation de soutien aux noms génériques, la GNSO : « Le GAC s'est réuni avec des membres du conseil de la GNSO et ils ont discuté des thèmes suivants : les procédures pour les séries ultérieure de nouveaux gTLD y compris pour des génériques fermés et des processus d'orientation de la GNSO, l'utilisation malveillante du DNS,

l'exactitude des données d'enregistrement, le SSAD léger et l'intérêt public mondial. »

Pour ce qui est des discussions intercommunautaires : « Les membres du GAC qui ont participé à des séances intercommunautaires pertinentes programmées dans le cadre de l'ICANN74, y compris pour le travail conjoint pour le progrès des procédures pour les séries ultérieures de nouveaux gTLD et le suivi quinquennal de la fixation des priorités de l'ICANN. »

Dans le titre des questions intérieures, en premier lieu : « Les membres du GAC... » Pardon, il me semble qu'il y ait une main levée dans le chat. Le Portugal, vous voulez prendre la parole ?

PORTUGAL : Oui, j'ai une question à poser. Dans la première phrase du chapitre deux, on parle des unités constitutives.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Pourriez-vous faire défiler le texte vers le haut pour voir de quelle section il parle ? Oui, continuez à défiler vers le haut s'il vous plaît.

PORTUGAL : Ici, l'on dit « SSAD léger » et une ligne plus haut s'il vous plaît. N'est-ce pas l'occasion pour écrire « preuve de concept » s'il s'agit de la même chose ?

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Essayons de nous en tenir à l'ordre du jour tel que nous l'avions présenté. Je pense qu'il faut vraiment refléter l'ordre du jour que l'on a utilisé pour la réunion.

Dans la partie descriptive, nous expliquons plus en détail la preuve de concept. Mais ici, je pense qu'il faut seulement refléter l'ordre du jour tel qu'on l'a partagé avec le Conseil d'Administration. Pouvons-nous nous faire défiler le communiqué ? Très bien.

Questions internes, nous avons : « Les membres du GAC, il y a actuellement 179 états-membres et territoires et 38 organisations observatrices. »

Élections du GAC : « Le processus d'élection de 2022 pour pourvoir les postes de vice-président du GAC et président du GAC commencera après la réunion ICANN74 avec le lancement d'une période de nominations. La période de nominations finira le 5 août 2022. S'il s'avère nécessaire, un processus de vote sera mis en place du 29 août jusqu'au 20 septembre 2022. Ce

processus finira à la réunion publique ICANN75 lorsque les résultats de l'élection seront annoncés. »

Ensuite, groupes de travail du GAC. Nous avons le groupe de travail sur la sécurité publique du GAC, le PSWG. « Le PWSG du GAC a poursuivi son travail pour encourager la mise en place de mesures renforcées afin de combattre l'abus du DNS et promouvoir l'accès efficace aux données d'enregistrement de noms de domaine. Le PSWG a animé une séance pour informer le GAC sur l'abus du DNS. Cette séance a inclus : 1) des mises à jour sur plusieurs initiatives de l'organisation ICANN, la GNSO et des entités privées visant à enquêter, évaluer et atténuer les cas d'utilisation malveillante du DNS, en particulier en reconnaissant les recommandations du groupe d'études techniques de l'initiative de facilitation de la sécurité du DNS qui devrait soutenir la création d'une plateforme de partage d'informations. Par rapport à cette plateforme, le PWSG note que dans d'autres secteurs, cette plateforme a contribué à la réduction des préjudices et à une augmentation ou un renforcement des meilleures pratiques.

2) Une présentation de suivi fait par un membre du GAC concernant le hopping de noms de domaine et le libre-accès des données fiables.

3) Une présentation de l'Institut sur l'abus du DNS concernant un nouvel outil de signalement d'abus du DNS, NetBeacon. Le PSWG a également noté que l'abus du DNS ne peut pas être mesuré uniquement comme étant la réduction du nombre de domaines malveillants, mais que cette mesure doit prendre en compte la portée des préjudices aux utilisateurs de l'internet.

Le PSWG a poursuivi sa participation pour soutenir le petit groupe du GAC qui s'occupe de la participation à l'équipe de révision de la mise en œuvre de l'étape une, la petite équipe qui s'occupe de l'ODA concernant le SSAD et l'équipe de cadrage l'exactitude de la GNSO. Le PSWG a mis l'accent sur l'importance de compter sur des données d'enregistrement exactes afin d'éviter les abus du DNS et de pouvoir enquêter par rapport à ces cas d'abus. Le PSWG a noté que la possibilité de mettre en place une preuve de concept pourrait être utile pour réduire le risque général à travers l'utilisation d'un prototype qui permet de réduire les incertitudes concernant les inquiétudes opérationnelles et techniques. Le PSWG a également partagé ses inquiétudes par rapport aux besoins de compter sur des informations plus précises concernant le calendrier et une proposition pour considérer les recommandations.

Conformément à son plan de travail, le PSWG a poursuivi ses activités de sensibilisation auprès des organes de protection de la sécurité publique. Avec le soutien de la Commission

européenne et Europol, le PSWG a fait des présentations auprès de 17 États-membres. Le PSWG a également tenu des discussions avec un certain nombre d'unités constitutives au sein de l'ICANN. »

Je vois que Laureen a levé la main.

LAUREEN KAPIN :

Je viens de voir un petit souci de ponctuation, une petite correction qui pourrait être apportée dans le premier paragraphe après le numéro deux. Lorsqu'on parle de présentation, je pense qu'il faut un point-virgule. Voilà. Et je ne pense pas qu'il soit nécessaire d'évoquer le nom de l'outil de signalement parce que ces noms parfois peuvent changer, donc je pense qu'on peut éliminer la référence au nom de l'outil.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL : Très bien Laureen, c'est déjà fait.

Est-ce qu'il y a d'autres commentaires ? S'il n'y en a pas, nous allons passer au groupe de travail du GAC sur les droits humains et le droit international.

« Le GAC a reçu des informations par les vice-présidents du groupe de travail GOPE concernant ses activités sur les recommandations sur la diversité issues du document de

propositions de perspectives de la piste de travail numéro deux. Des points réguliers seront faits avec les membres du GAC au fur et à mesure du développement des discussions. »

Le groupe de travail sur l'évolution des principes opérationnels du GAC : « Le GAC a été informé sur les activités récentes menées par le groupe de travail GOPE, y compris les orientations pour les groupes de travail du GAC. Les membres des GAC ont approuvé ces orientations et le groupe GOPE aura des réunions intersessions pour commencer à réviser les principes opérationnels du GAC et vont partager les développements récents au fur et à mesure.

Questions opérationnelles du GAC : « La présidente du GAC a attiré l'attention des membres du GAC sur le besoin de commencer les discussions concernant la planification de la réunion gouvernementale de haut niveau du GAC et cela a été salué par les membres du GAC. »

Maintenant, nous passons aux questions d'importance pour le GAC. Tout d'abord, nous avons le système normalisé d'accès et de divulgation de données d'enregistrement du gTLD, SSAD : « Le GAC apprécie le travail de la petite équipe qui se focalise sur des questions identifiées dans l'étape de conception opérationnelle mise en place par l'organisation ICANN, l'ODA, et encourage des progrès qui permettront au Conseil

d'Administration de considérer et d'agir par rapport aux recommandations consensuelles approuvées dans le PDP sur les SubPro.

Une petite équipe de membres de la communauté de l'ICANN ont conclu que l'ODA ne fournit pas suffisamment d'informations pour déterminer le coût et les bénéfices des recommandations SSAD. La petite équipe a également considéré que davantage d'informations seraient nécessaires et comment ces informations pourraient être obtenues pour permettre au conseil de la GNSO et au Conseil d'Administration de déterminer avec exactitude les coûts et les bénéfices et si des modifications devraient être apportées aux recommandations du SSAD. Par conséquent, la petite équipe a recommandé de mettre en pause son examen des recommandations SSAD afin qu'une preuve de concept anciennement connue sous le nom de SSAD léger puisse être mise en œuvre.

L'organisation ICANN soutient le travail de cette petite équipe pour développer une telle preuve de concept. Le GAC met l'accent sur l'importance de fournir des calendriers spécifiques et des objectifs spécifiques pour cette preuve de concept. Cette clarté permettra de notifier la communauté sur le calendrier de la preuve de concept et pour savoir également ce qui se passera une fois que cette preuve de concept aura été conclue. Fournir un système centralisé efficace d'accès et de divulgation

d'enregistrement de noms de domaine reste un élément important et le GAC espère avec impatience la fin de cette preuve de concept qui pourra aider le Conseil d'Administration à examiner les recommandations. »

Maintenant, nous allons passer aux séries ultérieures de nouveaux gTLD : « Le GAC a discuté des nouvelles séries de nouveaux gTLD et a reçu des informations actualisées par l'organisation ICANN sur l'état actuel de l'étape de conception opérationnelle ODP relative aux recommandations de politique sur le rapport final du PDP sur des procédures ultérieures de nouveaux gTLD. Pour préparer la nouvelle série de nouveaux gTLD et étant donné le nombre croissant de nouveaux membres du GAC, les membres du GAC ont mis l'accent sur l'importance d'organiser des formations et des séances de renforcement des capacités thématiques pour les membres du GAC. Il a été proposé que des activités spécifiques de renforcement de capacité seront organisées en amont et pendant les réunions ultérieures de l'ICANN. Le GAC réaffirme son intention de prendre part au prochain dialogue facilité entre le GAC et la GNSO proposé par le Conseil d'Administration afin d'explorer une solution mutuellement acceptable sur les génériques fermés et son encouragement de la participation du comité consultatif l'At-Large dans cet effort.

Le GAC continuera à discuter ou à s’engager dans des dialogues pour chercher une solution mutuellement acceptable relative aux candidatures à des génériques fermés dans la nouvelle série de nouveaux gTLD en application du communiqué du GAC de Beijing qui dit que l’accès exclusif à des génériques fermés devrait servir un objectif d’intérêt public. »

EPDP sur des protections spécifiques des droits curatifs des OIG :
« Le GAC a salué les progrès sur le processus accéléré d’élaboration de politiques EPDP, en particulier l’approbation des recommandations par le conseil de la GNSO. Le GAC attend avec impatience l’adoption des recommandations par le Conseil d’Administration ainsi que la mise en œuvre opportune de cette politique aussi importante. »

Sous le titre Exactitude des données d’enregistrement, le texte dit : « Le GAC reconnaît les efforts de l’équipe chargée du cadrage de l’exactitude et apprécie le travail effectué par l’équipe pour évaluer l’état actuel de l’exactitude des données. En même temps, le GAC note avec inquiétude certains développements récents, en particulier une proposition pour mettre en pause le travail de l’équipe jusqu’à ce que le Conseil d’Administration de l’ICANN reçoive une réponse à la question qui lui a été adressée par l’organisation ICANN pour savoir si l’ICANN a un objectif légitime pour accéder à des données d’enregistrement non publiques afin de vérifier l’exactitude de

ces données. Le GAC croit que la mise en pause du travail de ce groupe serait contre productive.

Étant donné l'intérêt du GAC dans le travail de ce groupe et pour que ce travail soit fini à temps, le GAC suggère que le groupe continue de travailler sur des questions complémentaires et supplémentaires. Par exemple, le groupe pourrait s'efforcer pour arriver à un accord sur ce que comportent les exigences en termes d'exactitude actuellement en cours ou actuellement mis en place.

Dans le cadre de la mission une, l'équipe s'est mise d'accord pour parler de description actuelle des mesures en matière d'exactitude. Dans ce contexte, le GAC met l'accent sur le fait que les exigences contractuelles ne sont pas limitées à l'exactitude mais font référence exactement à la fiabilité des données. L'équipe n'a pas encore analysé s'il y a des procédures en place pour s'assurer que les données d'enregistrement sont à la fois exactes et fiables. C'est pourquoi l'équipe de cadrage de l'exactitude devrait se focaliser pour obtenir plus d'informations détaillées de la part des parties contractantes sur la manière dont ils appliquent les exigences en matière d'exactitude.

Dans ce contexte, le GAC salue la recommandation du rapport intérimaire qui dit « que le conseil de la GNSO demande à l'ICANN de mettre en place des enquêtes auprès des bureaux

d'enregistrements » dans l'objectif de collecter des informations sur les procédures de vérification mises en place par les bureaux d'enregistrement afin d'évaluer l'exactitude. La nature volontaire de cette enquête, cependant, pourrait limiter le volume des commentaires reçus. C'est pourquoi... » Est-ce qu'on peut faire défiler le texte ? « C'est pourquoi le GAC encourage l'équipe à explorer des pistes de travail supplémentaires et complémentaires telle que la vérification des contrôles d'exactitude de telle manière que cela ne dépende pas de l'accès à des données personnelles identifiables. »

Nous avons dépassé de deux minutes l'heure de fin de notre séance. Je vous remercie de votre patience. Il ne nous reste qu'une toute petite partie et puis nous pouvons donc finir cette séance et finir le communiqué.

Sous l'atténuation des abus du DNS, pouvons-nous faire défiler le texte ? « Le GAC réitère l'importance de poursuivre le travail de la communauté en matière d'abus du DNS du système des noms de domaine. Le GAC met l'accent sur l'importance de continuer à répondre de manière efficace aux abus du DNS et apprécie le travail permanent qui est mené par l'organisation ICANN et la communauté de l'ICANN sur ces problèmes.

Les solutions peuvent inclure : 1) renforcement du signalement de cas d'abus du DNS ; 2) clause contractuelle renforcée ou

améliorée des programmes de conformité, y compris des encouragements pour atteindre les objectifs en termes anti-abus ; et 3) des processus d'élaboration des politiques ciblées. L'amélioration du signalement des cas d'abus pourrait permettre un dialogue plus ciblé avec la communauté de l'ICANN et permettrait d'avoir une base pour des améliorations contractuelles. Les éléments suivants pourraient permettre de développer des dispositions contractuelles, par exemple signalement des abus au niveau du bureau d'enregistrement et au niveau des opérateurs de registre, des ventilations plus détaillées des types d'abus mesurés et la disponibilité des données agrégées.

Le GAC salue le lancement d'un outil de la communauté gratuit et centralisé pour le signalement des cas d'abus en réponse aux recommandations faites par le SAC115 et le rapport final de révision du SSR2. Les dispositions contractuelles améliorées pourraient se focaliser sur le signalement et la gestion des cas d'abus et l'application des clauses contractuelles pertinentes.

Dans ce rôle en tant que corporation d'intérêt public chargée d'assurer la stabilité et la sécurité du système d'identificateurs uniques de l'internet, l'organisation ICANN est particulièrement bien placée pour recevoir des commentaires de la part de la communauté et pour négocier des mises à jour du contrat de base des opérateurs de registre et des bureaux

d'enregistrements. Cela pourrait aider à s'assurer que ces contrats promeuvent l'intérêt public en incluant des obligations claires et applicables afin d'identifier et de répondre à des cas d'abus. Les processus d'élaboration des politiques ciblées pourraient également aboutir à des améliorations au niveau des contrats. Tout PDP sur des abus du DNS devrait être conçu de manière ciblée afin de produire un résultat applicable et opportun.

Sur la base des discussions de l'ICANN72 et de l'ICANN73 sur la question du hopping des bureaux d'enregistrement et du hopping des noms de domaine, une présentation a été faite par un membre du GAC où il a partagé une expérience nationale qui a permis de voir que ce type d'abus continue et qu'il est important d'encourager du travail dans ce domaine. Le GAC encourage l'organisation ICANN à mettre en place des audits continus et efficaces pour aider les bureaux d'enregistrement à atténuer ce type d'abus du DNS. » Il faut supprimer DNS.

Maintenant, pour UDRP, nous avons deux sous-titres. Il y a deux sous-titres : l'UDRP et les indications géographiques. Ce texte entre crochets devrait être supprimé, n'est-ce pas ?

BENEDETTA ROSSI : Je crois que nous avons négligé cela. Il fallait choisir entre les expressions en anglais « further to » après une réunion informative et après.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci. Est-ce qu'il y a des préférences entre « further » et « following » en anglais après « leur rapport sur » en français ? Je vois Dominico ; l'Italie, allez-y.

ITALIE : Merci de m'avoir cédé la parole. Je m'appelle Dominico.

Ce serait peut-être plus pertinent de laisser « après la période de commentaires publics » ou « après le rapport sur les commentaires publics » sans point en anglais.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci Dominico. Nous allons donc supprimer en anglais « further the information » et nous conservons en anglais « following ». « Après la période de commentaires publics sur le rapport sur les statuts politiques concernant l'UDRP, le GAC a reçu des commentaires de quelques membres du GAC par rapport au fait de savoir si l'on pourrait étendre la portée de l'UDRP pour inclure les indications géographiques. Le GAC entend donc

considérer la matière, la question et la préparation pour cette discussion dans les réunions ultérieures. »

Révision de l'UDRP : « Le GAC a reçu une mise à jour sur le statut d'une révision planifiée de l'UDRP et en particulier, des notes. Il observe la référence à la section 13.1 des statuts constitutifs de l'ICANN qui encourage les membres du Conseil d'Administration et les unités constituantes à chercher l'avis d'entités publiques pertinentes ayant une expertise et qui sont hors de l'ICANN (en particulier dans le contexte de l'UDRP), l'auteur de l'UDRP et le gestionnaire, l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle OMPI pour informer sur le processus de politique. Et ils attendent avec impatience de continuer à explorer cette disposition avant la révision de l'UDRP. »

Il y a ensuite les revenus provenant des ventes aux enchères des nouveaux gTLD : « Le GAC reconnaît l'adoption par le Conseil d'Administration de l'ICANN des recommandations du groupe de travail intercommunautaire sur les revenus des procédures de ventes aux enchères des nouveaux gTLD et son rapport. Le GAC entend suivre la mise en œuvre et la conception des recommandations CCWGAP et il est toujours disponible pour fournir ces commentaires tout au long du processus. »

Prochaine réunion : « Le GAC a planifié la prochaine réunion lors de la réunion générale annuelle ICANN75 à Kuala Lumpur en

Malaisie, programmée pour se tenir entre les 17 et 22 septembre 2022. »

Mais excuse Alisa, je n'ai pas tenu compte de votre main.

PAYS-BAS :

Non, vous n'avez pas oublié parce que je viens juste de lever la main.

Pour confirmer, « the Netherlands » en anglais, c'est avec le « t » minuscule.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup les Pays-Bas du « t » minuscule.

Je vois Nigel du Royaume-Uni.

ROYAUME-UNI :

Cela se rapporte à la dernière partie UDRP et ce qui est entre parenthèses, OMPI. Ce n'est pas très lisible en anglais. Je ne sais pas s'il faudrait apporter des modifications mineures. Je pense que ce n'est pas trop clair. L'expertise se trouve clairement chez l'OMPI, mais c'est clairement le gestionnaire pour ce domaine. Je crois qu'il y a un simple travail de rédaction qui est requis, une petite modification.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup Nigel. Si vous êtes d'accord, nous pourrions finir cela hors ligne et recevoir les modifications par courriel. Il n'y a pas d'objection. Nous allons nous occuper maintenant de la correction de cette partie concernant le gestionnaire et nous allons diffuser la version finale.

Je vois la main du Canada. Luisa Paez, allez-y.

CANADA : Pour les enregistrements, je voudrais...

INTERPRÈTE : Nous nous excusons, mais le son n'est pas bon.

CANADA : Dans la section des procédures pour les séries ultérieures, si vous pouvez revenir en arrière s'il vous plaît, je crois que ce serait plus compréhensible si l'on disait « Le GAC continuera à participer pour chercher une solution mutuellement acceptable » et supprimer « une solution acceptable sur les génériques fermés ».

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup, nous en prenons bonne note.

Et je crois que nous avons fini la rédaction du communiqué. Je vous remercie tous du travail ardu, du dévouement, de la flexibilité, des accords.

Il y a une main levée, oui, Kenneth.

ÉTATS-UNIS :

Je voudrais faire un commentaire d'ordre administratif sur le texte concernant l'exactitude qui se trouve sous les questions importantes. Nous avons parlé d'établir un lien avec la proposition de la pause et que cela soit en rapport avec la correspondance réelle. Je crois que cela concerne la correspondance entre l'équipe de cadrage et le Conseil d'Administration ou c'est le conseil de la GNSO. Je ne sais pas.

FABIEN BETREMIEUX :

Pardon, je crois comprendre qu'il y a deux références pour faire une pause dans l'équipe de cadrage. L'une d'elles concernait une demande de changement de projets envoyée par l'équipe de cadrage au conseil de la GNSO au mois de mai, parce qu'ils disaient que l'on avait peut-être besoin de faire une pause. C'était au mois de mai. Mais plus récemment, dans le rapport préliminaire provisoire, il y avait une recommandation pour le conseil de la GNSO de faire une pause. C'est quelque chose de plus concret, cette référence. Je crois que la note actuelle fait

référence à la dernière et la recommandation finale est plus certaine pour faire une pause.

ÉTATS-UNIS : Oui, je crois que c'est comme cela. Comme notre collègue suisse l'avait signalé, nous voulions être sûrs de ce que nous disions, de ce que nous écrivions.

PRÉSIDENTE MANAL ISMAIL :Merci beaucoup les États-Unis. Merci beaucoup de cet esprit constructif et souple.

Nous avons fini la rédaction du communiqué. Maintenant, nous allons vous libérer. Il y avait une réunion qui commençait à 13 h 15 jusqu'à 14 h 30, mais nous vous demandons de revenir à 15 h, à trois heures de l'après-midi, pour la clôture du GAC. Nous allons parler des élections, nous allons parler de ce qui s'est passé pendant cette réunion et de ce que nous pouvons planifier pour l'avenir. J'espère bien vous voir lors de cette dernière réunion de cette séance de clôture. Merci beaucoup.

[FIN DE LA TRANSCRIPTION]